



# Guide pratique sur les petites créances

## 1. Informations de base

- Les affaires de petites créances concernent celles dont la valeur ne dépasse pas 7 500 \$. Elles visent à recouvrer de l'argent ou des biens, exécuter ou annuler un contrat, ou faire respecter des clauses restrictives.
- Vous êtes limité à deux affaires de petites créances par mois et à 18 par an et par comté.
- Le taux d'intérêt légal est de 8 % composé annuellement.
- Déposez votre demande dans le comté où le **défendeur** réside, travaille, ou où le bien en question se trouve.
- Il n'y a pas de procès avec jury pour les petites créances.
- Si le jugement est en votre faveur, il vous incombe de recouvrer ce qui vous est dû. Le tribunal ne le fait pas à votre place.
- La loi régissant cette procédure est le Colorado Revised Statute (C.R.S.) section (§) 13-6-403 et les Colorado Rules of Procedure for Small Claims (Règles 501 - 521).

### Également dans ce guide :

- |    |  |       |
|----|--|-------|
| 2. | <a href="#">Guide étape par étape</a>  | Pg. 2 |
| 3. | <a href="#">Frais</a>                  | Pg. 6 |
| 4. | <a href="#">Liste des formulaires</a>  | Pg. 6 |
| 5. | <a href="#">Informations sur l'ADA</a> | Pg. 6 |
| 6. | <a href="#">Avis juridique</a>         | Pg. 7 |
| 7. | <a href="#">Termes courants</a>        | Pg. 7 |

## 2. Guide étape par étape

### Étape 1 - Entamer la procédure judiciaire (Plaignant)

- a) Remplir les documents initiaux :
  - JDF 250 –Avis, Réclamations et [Citation à comparaître](#).

**Remarque :** ne joignez pas de pièces à ce formulaire.
- b) Apporter le formulaire au palais de justice pour le déposer.
- c) Payer les frais de dépôt. Voir [Section Frais](#) pour les détails.
- d) Le greffier indiquera la date du procès lorsque vous déposerez votre demande.

### Étape 2 - Notifier les défendeur (Plaignant)

Vous devez notifier officiellement les [défendeurs](#) au moins 15 jours avant la date du procès. Vous avez deux options :

#### Notification officielle | Signification à personne

- Remettre le formulaires à un [huissier de justice](#).
  - Quelqu'un doit remettre officiellement les formulaires à chaque [défendeur](#).
  - Vous ne pouvez pas être la personne qui effectue la signification.
  - Contactez le bureau du shérif dans le comté où le [défendeur](#) réside ou travaille. Ou,
  - Engagez un [huissier de justice](#) professionnel.
- L'[huissier de justice](#) remplit la section du formulaire consacrée au retour de signification.
- Déposez le retour de signification auprès du tribunal.

#### Courrier certifié du greffier

**Remarque :** ce n'est pas la méthode préférée et elle peut entraîner des retards.

Demandez au greffier de notifier le **défendeur** par courrier certifié :

- Vous devrez payer le coût du courrier certifié au moment de déposer.
- Si cela ne marche pas, vous devrez faire appel à la signification à personne.

Note sur la signification à une entreprise ou une agence gouvernementale

### **Pour une entreprise**

Si le **défendeur** est une entreprise, rendez-vous en ligne à l'adresse [www.sos.state.co.us](http://www.sos.state.co.us)

- a) Sélectionner la section entreprise pour déterminer qui est l'agent enregistré. Vous devrez signifier les documents à cette personne.
- b) Il est important que vous déterminiez comment l'entreprise du **défendeur** est organisée. Par exemple, s'agit-il d'une entreprise individuelle, d'une société, etc. ? La règle 304 des règles de procédure civile des tribunaux de comté du Colorado (Colorado Rules of County Court Civil Procedure) indique comment la signification doit être effectuée en fonction du type d'entreprise. Cette information aidera la personne qui connaît les règles de signification à signifier le document JDF 250.

### **Pour une agence gouvernementale**

Vous pouvez être tenu de déposer un avis écrit auprès du procureur général ou d'un autre représentant du gouvernement, avant de déposer votre affaire auprès du tribunal, conformément au C.R.S. § 24-10- 109.

Étape 3 – Réponse

(Défendeur)

- a) Remplir la section **Réponse** (Partie 2 / Page 3) du JDF 250 au plus tard

à la date du procès.

b) Payer les frais de dépôt. Voir [Section Frais](#) pour les détails.

#### Étape 4 – Médiation

(Les deux parties)

La médiation peut être un moyen efficace de résoudre votre différend.

Dans le cadre de la médiation, un tiers neutre travaille avec les parties dans un cadre confidentiel pour les aider à négocier un accord mutuellement acceptable.

Contactez l'Office of Dispute Resolution pour planifier ou demander une médiation abordable.

[www.coloradoodr.org](http://www.coloradoodr.org)

#### Étape 5 – Résultat de la médiation

(Les deux parties)

a) Si les deux parties parviennent à un compromis, déposez le formulaire :

JDF 75 – Stipulation.

**Remarque :** les deux parties doivent signer le formulaire.

b) Si un accord n'a pas été trouvé, préparez-vous au procès.

#### Étape 6 – Se préparer pour le procès

(Les deux parties)

Rassemblez les informations dont vous aurez besoin pour présenter vos arguments au juge.

##### **Préparer vos preuves**

a) Décliner vos arguments

Mettez en évidence les problèmes clés que vous souhaitez présenter.

Vous devrez ensuite identifier les documents et les personnes qui peuvent s'exprimer sur des faits à l'appui de ces arguments.

b) Rassembler les documents dont vous avez besoin pour étayer vos arguments. Étiquetez vos pièces à conviction, si vous en avez plusieurs. Organisez-les.

Exemples de pièces à conviction : photographies, tableaux, reçus...

- c) Faire des copies de vos pièces à conviction. Vous aurez besoin d'au moins une copie pour le tribunal et d'une autre pour l'autre partie.

Si le tribunal fait des copies pour vous, vous devrez payer des frais par page.

- d) Préparer les témoins

Déterminez si vous aurez besoin de témoins.

Vous pouvez demander au témoin de comparaître volontairement, ou vous devrez peut-être demander au tribunal de délivrer une citation à comparaître à chaque témoin.

Consultez la section « JDF 79 - Instructions pour l'émission d'une citation à comparaître » pour plus d'informations sur les citations à comparaître.

## Étape 7 – Issue du procès

(Les deux parties)

- a) Le tribunal déterminera généralement les faits, qui a gagné et le montant du jugement. Il peut également ordonner le paiement de frais (frais de dépôt, frais de signification et indemnités de témoin, le cas échéant) en faveur de la partie gagnante.

- b) La partie qui a gagné est responsable du recouvrement des sommes dues.

**Le tribunal ne peut pas le faire pour vous.**

- c) Le tribunal peut remettre à la personne à qui l'argent est dû une requête et une ordonnance d'interrogatoire, Formulaire 252 A ou B.

Les interrogatoires sont des questions écrites approuvées auxquelles la personne qui doit de l'argent est tenue de répondre.

- d) Consulter le formulaire « JDF 82 - Guide pour faire exécuter un jugement » pour plus d'informations sur le recouvrement d'une dette.



## 6. Avis juridique

Ces instructions de base sont uniquement à titre d'information. Elles ne constituent pas un avis juridique. Si vous choisissez de vous représenter vous-même, vous êtes lié par les mêmes règles et procédures qu'un avocat. Si vous ne comprenez pas ces informations, veuillez contacter un avocat.

## 7. Termes courants

Libellé de l'affaire	Les cases situées en haut du formulaire. Il contient l'adresse du tribunal, les noms des parties, les coordonnées du déposant et le numéro de rôle de l'affaire.
Défendeur	La personne qui répond à l'affaire.
Plaignant	La personne qui a initié l'affaire.
Huissier de justice	Une personne (autre que vous) qui délivre des documents judiciaires. Cette signification permet à une personne de savoir qu'elle fait officiellement partie de l'affaire et de connaître les prochaines étapes qu'elle doit suivre.
Réponse	Les documents dans lesquels le défendeur déclare si les allégations et les faits sont vrais ou faux.
Citation à comparaître	Un document délivré par le tribunal ou par un avocat agréé, qui indique au défendeur la date de l'audience et les étapes suivantes de la procédure.